

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAUVETERRE DE
ROUERGUE

Séance du 27 juillet 2026

Délibération N°44

Nombre de membres :	
Afférents au C.M.:	15
En exercice :	15
Présents:	12
Absents :	03

L'an deux mil vingt-six, le 27 du mois de juillet à 20 Heures 30,
Le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE ROUERGUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Max CAPDEBARTHES. Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 21/07/2026

Votes :	
Nombre de pouvoirs:	2
Nombre de Suffrages exprimés:	14
Nombre d'abstentions :	0
Vote pour:	14

Présents : : CAPDEBARTHES Max – DELCASSO Jordi – PAROBECK Catherine – CHAUCHARD Clément – BOUTON Virginie - BOU Philippe – FRAYSSE Jérôme — PELLEGRINO CORTES Anne-Marie - BURIONI Johanna – DELMAS Hugues - BARRES Claire - REY Alexandra

Absents avec procuration : Sylvie MERCADIER PETIT donne pouvoir à Alexandra REY – Ignazio BELLAVIA donne pouvoir à Anne Marie PELLEGRINO CORTES

Absent non excusé : Cyril GONFRERE

Secrétaire : MME REY Alexandra

OBJET : Attribution d'un nom à l'école publique de la commune

Vu l'article L. 2121-30 du code général des collectivités territoriales,
M. le Maire explique qu'il a été proposé, en concertation avec les parents d'élèves et la directrice, d'attribuer un nom à l'école publique maternelle et élémentaire de la commune située au 1 route de la Garcie.

Les habitants de la commune ont été invités à se prononcer sur le nom à donner au bâtiment par vote selon les 3 propositions qui ont émané et ce jusqu'au 15 juillet 2026 :

- Lapérouse (Explorateur français du 18^{ème} siècle ayant grandi en partie au sein de la commune) ;
- Marguerite de Rességuier (Mère de Lapérouse née à Sauveterre-de-Rouergue ;
- Le clos del Rey (Nom de la parcelle sur laquelle a été construite l'école).

Suite au dépouillement des 19 bulletins reçus, voici les résultats obtenus :

- Lapérouse : 13
- Marguerite de Rességuier : 1
- Le clos del Rey : 5

M. le Maire propose donc au conseil municipal de suivre les résultats du vote et d'attribuer le nom de Lapérouse à l'école publique de la commune.

Le conseil municipal décide de :

- ADOPTER le nom de Lapérouse pour l'école publique de la commune ;
- DONNER tout pouvoir M. le Maire pour signer les documents relatifs à cette décision.

Fait à Sauveterre de Rouergue, le 30 juillet 2026

Ainsi fait et délibéré à Sauveterre, les jours, mois et ans susdits ;

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Max CAPDEBARTHES

